Assemblée publique d’information

**– AVIS DE CONVOCATION –**

**Préciser le nom de la municipalité, le jour mois année.** – Le/La maire/mairesse de Nom de la municipalité, monsieur/madame Nom du maire ou de la mairesse, invite tous ses concitoyens et concitoyennes (ou uniquement ceux et celles touchés par le sinistre) à une assemblée publique d’information.

DATE : Préciser le jour, mois, année

HEURE : Préciser l’heure

LIEU : Inscrire les coordonnées

À cette occasion, le point sera fait sur l’évolution de la situation qui a cours dans la municipalité à la suite de Préciser la nature du sinistre réel ou imminent en cause. Des personnes-ressources seront sur place afin de répondre à vos questions.

Pour plus d’information, consultez :

Inscrire les moyens permettant d’obtenir de l’information : Site Web, réseaux sociaux, service de renseignement à la population, etc.

Prénom Nom du maire ou de la mairesse ou autre autorité